



Région Centre

Le plan/schéma vélo pour un usage utilitaire

**Réunion des agents de développement des Pays et PNR
- 18 septembre 2008 -**

Contexte général

- La part modale de la voiture augmente malgré une progression des autres modes alternatifs
- Les déplacements de moins d'un quart d'heure représentent 47 % des déplacements motorisés
- La part modale du vélo représente de l'ordre 3% des déplacements en France
- L'usage du vélo utilitaire comme moyen de transport se heurte à des difficultés d'ordre technique, spatial, économique, culturel et méthodologique

Le cadre juridique général des aménagements cyclables

- Trois textes législatifs de référence : LOTI, LAURE, SRU
- Article 228-2 du code de l'environnement

Les outils de planification et d'urbanisme en faveur du développement de l'usage du vélo utilitaire

- Secteur urbain/périurbain : outils réglementaires
 - SCOT
 - PDU (100 000 h) décline le volet « déplacement » du SCOT et obligation légale de créer des itinéraires cyclables (art. 20 de la loi LAURE et art 228-2 du code de l'environnement). La mise en œuvre d'un réseau cyclable est un des volets/actions concourant aux objectifs du PDU
- Secteur inter-urbain : outils de planification
 - Schéma(s) directeur(s) des départements et des régions
 - Démarche volontariste de communes ou EPCI de PDU, de plans vélo, de schémas cyclables, de plans circulations douces (marché à pied, vélo)

Les documents techniques de référence

- Guide de “Recommandations sur les Aménagements Cyclables” (RAC) édité en 2001, par le CERTU (Centre d’Études et de Recherche sur les Transports Urbains),
- Les fiches techniques du Club des Villes Cyclables (CVC) coéditées par le CERTU, ces fiches donnent les éléments principaux sur les recommandations techniques
- Les fiches véloroutes et voies vertes coéditées par les Ministères de l’Écologie et du Développement Durable, des Sports, de l’Équipement et des Transports et le Secrétariat d’État au Tourisme
- Guide technique des Véloroutes et Voies Vertes en région Centre

Les atouts du vélo utilitaire

- Mode le plus économe en terme d'espace et un bon moyen d'accéder au plus près de son lieu de destination et du centre ville
- Moyen de transport alternatif à l'utilisation de la voiture le plus économique, le plus bénéfique, pas polluant et pas bruyant
- L'usage du vélo contribue à réduire les inégalités sociales du fait qu'il est économique
- Le vélo est souvent le moyen le plus rapide pour se déplacer sur une distance de l'ordre de 5 km en milieu urbain
- Le vélo permet d'élargir les zones de rabattement vers les transports collectifs et vers les gares routières et ferroviaires en particulier dans les secteurs mal desservis par les TC



Les grands principes qui doivent guider la mise en œuvre d'un réseau cyclable utilitaire

- Déterminer un périmètre pertinent « utilitaire » en fonction des enjeux de mobilité identifiés gage d'un réseau cohérent d'infrastructures et efficient
- Positionner clairement le projet sur un usage utilitaire
- Partir de la demande (besoins) et non de l'offre pour une meilleure adéquation
- Se poser la question de l'opportunité du tracé, de sa faisabilité technique et financière
- Tenir compte des dynamiques cyclables des schémas ou plans « supra » et autres documents de planification existants qui identifient des itinéraires à vocation touristique mais pouvant être support à un usage utilitaire
- Associer les acteurs compétents en matière de voirie et qui seront les aménageurs dès la réflexion

Objectifs d'un schéma vélo « utilitaire » (1/2)

- Réduire l'utilisation de la voiture pour les déplacements utilitaires et augmenter la part modale du vélo parmi les différents modes de déplacements
- Développer et sécuriser un réseau d'itinéraires cohérents et continus et sûr répondant aux besoins de déplacements utilitaires (les autres pratiques de loisir, touristique voire sportive ne sont pas les cibles à privilégier)
- Coordonner et planifier l'ensemble des actions liées aux déplacements cyclables (service, promotion, sensibilisation)

Objectifs d'un schéma vélo « utilitaire » (2/2)

- Valoriser les autres modes de déplacements
- Créer un lieu d'échange entre toutes les parties prenantes à la politique cyclable
- Ancrer le vélo dans les autres politiques de la collectivité : urbanisme (intégration du stationnement vélo dans les PLU), circulation (modération de trafic et vitesses), transports en commun (développement de l'intermodalité vélo /TC), jeunesse (promotion des PDES), économie (PDE)...

Éléments méthodologiques pour élaborer un plan/schéma vélo « utilitaire » (1/3)

- Identifier les pôles générateurs de flux à desservir : gares régionales, ZAE, équipements majeurs pour évaluer le potentiel d'usagers utilitaires à partir d'un diagnostic des besoins de déplacement pour des motifs « domicile-travail », « achat », « établissements d'enseignement », « équipements publics », « accès aux services et aux loisirs »
- Prendre en compte les perspectives de développement démographique et les projets d'aménagements projetés (habitat, ZAE, équipements majeurs...) ayant un impact sur la mobilité
- Intégrer les aspects intermodaux (réseau de transport)

Éléments méthodologiques pour élaborer un plan/schéma vélo « utilitaire » (2/3)

- Définir un schéma d'intention d'itinéraires cohérents intégrant les itinéraires existants ou projets (schéma connecté aux vélo routes et/ou voies vertes) desservant les principaux pôles émetteurs à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de déplacements cyclables
- Déterminer sur le terrain les itinéraires les plus adaptés pour assurer ces liaisons, entre pôles, les itinéraires de rabattement vers les gares (intermodalité vélo-TC) et les principes d'aménagements à retenir (contre-sens, bande cyclable, piste cyclable, zone 30, voie verte...)

Éléments méthodologiques pour élaborer un plan/schéma vélo « utilitaire » (3/3)

- Définir les actions complémentaires ou les services à mettre en œuvre pour accompagner le développement de la pratique cyclable : stationnement sécurisé, jalonnement, sensibilisation de public cible (écoles), services de vélo (location, libre service)
- Chiffrer et programmer les aménagements des itinéraires à réaliser ainsi que leur jalonnement gage de fréquentation du réseau
- Prendre en compte les déplacements à vélo dans tous les projets de voirie dès l'amont des projets.

Les financements régionaux

- Diagnostic, enquête déplacements, étude stratégique, d'opportunité et de faisabilité d'un schéma vélo utilitaire : FRAC ou Contrat de Pays
- Etudes de maîtrise d'œuvre : Contrat de Pays
- Aménagements d'itinéraires utilitaires par les communes ou EPCI : Contrat de Pays
- Aménagements de vélo routes et voies vertes identifiés au SRVVV: Contrat ou convention Région Département

